

PROCES VERBAL

Conseil municipal du MARDI 04/11/2025

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf :

- BAJAT Sandra (procuration GIRARD Laetitia)
- BARGE Stéphanie (procuration ROCHE BOLLOTTE Isabelle)
- CLAUDEL Karine (procuration BERGER Florent)
- RABATEL Didier (procuration DUGOIS David)

Début de séance 19H06

Secrétaire de séance : Isabelle ROCHE-BOLLOTTE

1-Approbation du procès-verbal du Conseil du 11/09/2025

Le maire, Jean-Louis REYNAUD, donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2025.

Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.

Le conseil municipal **APPROUVE** le compte-rendu du conseil municipal du 11/09/2025 à 15 POUR

2- Nouvelles boucles cyclo touristiques sur le secteur des Vals du Dauphiné :

Le maire, Jean-Louis REYNAUD explique au conseil que le Département de l'Isère a décidé de revoir son offre de boucles cyclo touristiques suite à la mise en place d'un nouveau référentiel national définissant la « Cotation de la difficulté des itinéraires de tourisme à vélo »

Pour ce faire 3 nouveaux itinéraires ont été conçus dans le secteur des Vals du Dauphiné, en coopération avec la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (CCVD) et les associations locales de cyclistes. Ainsi, la boucle existante sera remplacée par 3 nouveaux itinéraires maillant le territoire, avec des niveaux de difficulté allant de « très facile » à « difficile »

La commune de PRESSINS sera traversée par la **boucle n°8**, dénommée « **La Vaulserre** », d'une longueur totale de **21.25 km**, qui emprunte à la fois le réseau routier départemental et communal, en et hors agglomération et dont le niveau de difficulté est classé comme « **facile** »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : **D'APPROUVER** la nouvelle boucle cyclo touristique passant sur la commune de PRESSINS à l'unanimité (15 POUR)

3- Dématérialisation des actes par transmissions électronique :

Le maire, Jean-Louis REYNAUD explique au Conseil Municipal qu'il a reçu de la Sous-Préfecture une demande pour adhérer à la dématérialisation des actes. Cette transmission d'actes peut se faire par voie électronique. Cette télétransmission s'effectuera via une plateforme dématérialisée dénommée « @actes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise la collectivité de PRESSINS à recourir à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité (marchés publics et contrats de concession ainsi que leurs avenants) 15 pour
- Autorise le Maire de la collectivité à signer le marché avec l'opérateur de télétransmission ou l'opérateur de mutualisation 15 pour
- Autorise le maire à signer la future convention avec le représentant de l'Etat dans le département 15 pour

4- Création d'un poste à temps plein d'Agent technique :

Le maire, Jean-Louis REYNAUD, indique au conseil que Nataly BAVUZ, depuis septembre était à temps complet depuis le départ de Lison DONNET. Son contrat du 01/12/2025 au 31/12/2025 stipulait un 70% et les 30% était réglé en heure complémentaire. Il conviendrait de lui proposer un contrat à temps complet.

M. le maire propose la création à compter du 01 Janvier 2026 d'un emploi d'Adjoint Technique dans le grade d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} Classe à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Gérer le service de Restauration scolaire
- Participer au fonctionnement du restaurant scolaire et à l'entretien des locaux affectés à la restauration scolaire
- Assurer l'entretien des locaux municipaux (école, salle des fêtes, médiathèque, tisanerie ...)
- Contrôler l'état de propreté des locaux
- Assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé
- Contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits
- Etat des lieux des salles communales avant et après une location

Après en avoir délibéré, le conseil décide (15 pour) la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique.

5- Installation téléalarme GSM 4G au Restaurant scolaire :

Le maire explique au Conseil Municipal que suite au passage du technicien de la société AFEO à l'occasion de l'entretien de l'ascenseur situé au restaurant scolaire il conviendrait de remplacer la téléalarme par un modèle GSM 4G conforme à la réglementation en vigueur et compatible avec les futurs changements de protocoles télécoms.

Après avoir étudié le devis, le conseil municipal décide (15 pour),

- **D'APPROUVER** le devis de la société AFEO pour le changement de téléalarme GSM 4G au restaurant scolaire pour un **montant de 1350 € HT**

6- Tarif téléalarme pour 2026 :

Le Maire rappelle sur le service téléalarme est géré par le CCAS de Bourgoin-Jallieu. Suite à l'évolution de leur technologie, leurs tarifs sont modifiés comme tels :

- IP/RTC en place 36 € par mois
- Appareil GPRS 3G/4G 36 € par mois
- Abonnement mobile 37 € par mois
- Frais de dossier et déplacement 22 € (seulement pour le 1^{er} mois de l'installation)
- 1^{er} mois gratuit (le mois de l'installation)
- Toute montre perdue est facturée 48.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité (15 pour), approuve les nouveaux tarifs téléalarme précités et charge le Maire d'en aviser le CCAS de Bourgoin-Jallieu.

Madame ROCHE-BOLLOTTE Isabelle rappelle que 11 personnes bénéficient de cette prestation et que tous les trimestres avec Julie MORESTIN elles rendent visite à ses usagers.

7. Choix du fournisseur pour le colis des aînés :

Isabelle ROCHE-BOLLOTTE, conseillère déléguée CCAS, informe le conseil que cette année il y aura 126 colis de fin d'année qui seront offerts aux seniors de plus de 70 ans sur la commune.

Isabelle explique au Conseil les différents colis que lui a proposé les CAVES BILLON de PONT DE BEAUVOISIN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 pour) le Conseil émet un avis favorable pour l'achat des colis de fin d'année pour les plus de 70 ans pour 20.63 € TTC/colis.

8- Subvention association AFM Téléthon :

Le maire, Jean-Louis REYNAUD, informe au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par l'association AFM-Téléthon et par le Collectif Téléthon de Pressins pour des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité (15 voix) de :

- **D'ACCORDER une subvention de 100 €** à l'association AFM Téléthon
- **D'ACCORDER une subvention de 30 €** au Collectif du Téléthon de PRESSINS

9- Validation du devis d'isolation des combles des bâtiments communaux (école et ancienne poste)

Le maire, Jean-Louis REYNAUD, explique au conseil qu'il a contacté l'entreprise Eurocombles pour l'isolation des combles pour les bâtiments de la collectivité à savoir l'école Primaire et le bâtiment de l'ancienne Poste.

Après une étude des bâtiments et le calcul de la prime CEE ENGIE, les devis sont les suivants :

- Ecole primaire située au 1135 Route du village 38480 PRESSINS 1 100.33 € TTC – 1 099.33 € Prime CEE ENGIE **donc reste à charge à la collectivité 1 €**
- Logement communal ancienne poste situé au 1160 route du Village 38480 PRESSINS 695.01 € TTC – 694.01 € Prime CEE ENGIE **donc reste à charge à la collectivité 1 €**
A l'unanimité (15 voix), le Conseil Municipal :
- **Emet un avis favorable** pour les 2 devis d'isolation des combles **d'un montant de 1 €** chacun par la société EUROCOMBLES

10- Validation du devis pour édition du bulletin municipal 2026

Laëtitia GIRARD, adjointe Commission Communication, fait lecture du devis de la Société INSOLIT' pour l'impression du bulletin municipal 2026 :

- Impression 550 exemplaires, 36 pages, couverture papier 250g demi mat pelliculée format A4 pour un **montant de 2 853.84 € TTC**

A l'unanimité (15 voix), le Conseil Municipal :

- **Emet un avis favorable** pour le devis de la Société INSOLIT' pour l'impression du bulletin municipal 2026 pour un montant de 2 853.84 € TTC

11- Validation du devis pour remplacement des 2 poteaux incendie N°1 et N°16

M. le maire indique qu'il a été contacté par l'entreprise SUEZ pour des renouvellements poteaux incendies N°1 et N°16. Les poteaux ont été fermés pour fuite.

M. le maire fait lecture du devis, à savoir :

- Mise en place et signalisation et demandes des DICT. Terrassement et remblai pur intervention ponctuelle et réparation y compris réfection. Remplacement des deux poteaux incendie DN 100. Drains au pied, essai, mise en service pour **un montant de 5 400 € TTC**

A l'unanimité (15 voix), le Conseil Municipal :

- **Emet un avis favorable** pour le devis de la SUEZ pour le remplacement de deux poteaux incendie pour un **montant de 5 400 € TTC**

12- Validation du devis pour achat d'onduleur

Monsieur David DUGOIS, conseiller, indique au Conseil que pour compenser les problèmes lors des coupures électriques il serait souhaitable d'installer des onduleurs.

Il fait part au conseil du devis de la société DETAG pour l'achat d'onduleurs pour un **montant de 479.90 € TTC**. L'installation devra être planifiée avec le service informatique des CVDD.

Monsieur DUGOIS David ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Emet un avis favorable (14 voix)** pour le devis de la **DETAG** pour l'achat et l'installation de deux onduleurs pour **un montant de 479.90 € TTC**

DIVERS :

- M. le maire indique au conseil qu'il a reçu un devis pour le remplacement de la douche pour l'appartement 1160 route du Village (CARETTI) pour un montant de 2172.50 € TTC. BERGER Florent informe le conseil que des points électriques devrait être revu également. La commission travaux ira notifier les travaux qui serait à envisager pour l'appartement.
- Nataly BAVUZ, agent technique, qui s'occupe des états des lieux des salles des fêtes, souhaiterait un agenda partagé pour visualiser les locations des salles. David DUGOIS explique que ce n'est pas possible dans OUTLOOK, à voir comment mettre en place.
- Laëtitia GIRARD informe le conseil qu'il n'y a plus de téléphone à la garderie. David DUGOIS explique qu'il faut valider un modèle de téléphone et voir le fonctionnement suite au passage de la fibre. Le téléphone est au prix de 127 € chez BURO+. Pour avoir la validation du WIIFI il faut attendre la réponse des VDD, aucune réponse à ce jour.
- Laëtitia GIRARD indique au conseil que suite à la visite de la DDEN il faut rajouter sur la porte des toilettes des figures (garçons filles)
- M. le maire, Jean-Louis REYNAUD fait un point sur la crèche : dépenses : 335 884.05 € et reste à charge 11 561 .65 €. La directrice, Sophie GIRARD a indiqué qu'elle avait l'effectif prévu.
- Serge REVEL informe que le pont de la Corbière est cassé. Henri PEGOUD informe que les travaux sont prévus cette semaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour

Fin de séance : 20 H 57

Le MAIRE

Jean Louis



Secrétaire de séance

Isabelle ROCHE-BOLLOTTE

